

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 20 septembre 2021, à 18 h 30.

Résolution 21-571

Adoption du Règlement numéro 636 autorisant des travaux d'ouverture d'une deuxième voie d'accès vers le Cégep de Saint-Hyacinthe, au nord de l'avenue Castelleau et un emprunt de 5 200 000 \$

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beauregard
Appuyé par Jeannot Caron

Et résolu ce qui suit :

- D'adopter le Règlement numéro 636 autorisant des travaux d'ouverture d'une deuxième voie d'accès vers le Cégep de Saint-Hyacinthe, au nord de l'avenue Castelleau et un emprunt de 5 200 000 \$.

Conformément à l'alinéa 1, paragraphe 1 du dispositif de l'Arrêté numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 16 juillet 2021, le Conseil approuve que le registre visant à demander la tenue d'un scrutin référendaire soit remplacé par la transmission de demandes écrites à la municipalité et que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter soit d'une durée de 15 jours.

Adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme,
le 21 septembre 2021



.....
Greffière de la Ville